



RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00276
Numéro SIREN : 819 840 059
Nom ou dénomination : CONSULTIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2017 sous le numéro de dépôt 789

Bernard PRETRE
Commissaire aux comptes
43 rue Neuve
25500 MORTEAU

CONSULTIS AUDIT
Sarl au capital de 1 000 €
RCS BELFORT 819 840 059
2, Rue Jules Emile Zingg
25400 EXINCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

CONSULTIS AUDIT
Sarl au capital de 1 000 €
RCS BELFORT 819 840 059
2, Rue Jules Emile Zingg
25400 EXINCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Messieurs,

Vous envisagez une augmentation de capital de la société CONSULTIS AUDIT par voie d'apport en nature.

En application de l'article L.223-9 du Code de Commerce, il appartient à un commissaire aux apports choisi par les commissaires aux comptes inscrits sur l'une des listes établies par les cours et tribunaux, d'établir un rapport dans lequel il apprécie la valeur des apports en nature.

J'ai été désigné pour remplir cette mission par :

- Décision unanime des associés d'EXCO CAP AUDIT, la société apporteuse en date du 7 Janvier 2017 ;
- Décision des deux associés de BP PARTICIPATIONS en date du 26 Janvier 2017.

Description de l'opération projetée

La société EXCO CAP AUDIT a pour principale activité l'exercice de missions d'expertise comptable et de commissaires aux comptes. Son capital social est composé de 5 780 parts sociales réparties comme suit :

Associé	Nombre de parts	Total parts
Pierre BURNEL P2P INVEST, dont l'associé unique est Pierre BURNEL	303 1 274	Soit ensemble : 1 577
Philippe AUCHET Holding SOM, dont l'associé unique est Philippe AUCHET	303 1 274	Soit ensemble : 1 577
Philippe POURCELOT Brice TROUILLET BP Participations, dont Philippe POURCELOT et Brice TROUILLET sont associés à part égale	730 202 1 694	Soit ensemble : 2 626
TOTAL		5 780 parts

Dans le cadre d'un accord, les associés d'EXCO CAP AUDIT ont convenu de scinder l'activité et le patrimoine d'EXCO CAP AUDIT par voie d'apport des trois branches d'activité d'EXCO CAP AUDIT à :

- CONSULTIS AUDIT, société contrôlée par M. Brice TROUILLET et M. Philippe POURCELOT ;
- P2B AUDIT, société contrôlée par M. Pierre BURNEL ;
- AXENS, société contrôlée par M. Philippe AUCHET.

Le présent rapport porte sur l'apport à la société CONSULTIS AUDIT.

Le capital de cette société est détenu pour 50% par M. Brice TROUILLET et pour 50 % par M. Philippe POURCELOT.

L'apport porte sur une branche d'activité d'exercice de missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Les listes des missions concernées sont annexées au traité d'apport.

La date d'effet est fixée rétroactivement au 1^{er} Octobre 2016. Toutes les opérations actives et passives effectuées dans le cadre de la branche d'activité apportée depuis cette date sera jusqu'à la date de réalisation définitive dudit apport repris à son compte par la société CONSULTIS AUDIT.

Bail

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Février 2015, modifié par avenant du 1er janvier 2017, la SCI LES ERABLES, propriétaire, a donné à bail à loyer pour une durée de neuf années expirant le 30 septembre 2023, les locaux sis 2 Rue Jules Emile Zingg à EXINCOURT, où s'exploite le fonds de commerce apporté.

En vertu du bail principal, ces locaux doivent être exclusivement consacrés à l'exercice d'une activité d'Expertise comptable, de Commissariat aux comptes et de conseil.

Contrats de travail

La liste des contrats de travail transférés à CONSULTIS AUDIT est annexée au traité d'apport. La société bénéficiaire supportera dès le 1^{er} Octobre 2016 l'intégralité des coûts relatifs auxdits contrats de travail, notamment au titre des congés payés et des indemnités de fin de carrière, quand bien même ces coûts se rapporteraient à la période antérieure au 1^{er} Octobre 2016.

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière d'EXCO CAP AUDIT sont pour partie couverts par un contrat d'assurance collective souscrit auprès du Crédit Agricole.

L'engagement du Crédit Agricole envers EXCO CAP AUDIT résultant de ce contrat sera transféré à la société bénéficiaire de l'apport au prorata de l'évaluation de l'engagement au 30 Septembre 2016 relatif au personnel transféré, évalué en fonction de la méthode prospective avec actualisation au taux de 2,05 % par rapport à l'engagement global d'EXCO CAP AUDIT au 30 Septembre 2016 en matière d'indemnités de fin de carrière, évalué dans les mêmes conditions.

Conditions suspensives

La réalisation de l'Apport est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EXCO CAP AUDIT du présent projet de traité et de ses annexes ainsi que l'Apport qui y est stipulé ;
- l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société CONSULTIS AUDIT du présent projet de traité et de ses annexes, de l'augmentation du capital de la société CONSULTIS AUDIT en rémunération de l'Apport et de l'attribution des parts nouvelles à la société EXCO CAP AUDIT dans les conditions stipulées au présent projet de traité.

Description et évaluation projetée des apports

La valeur nette de l'apport proposé par la société apporteuse s'élève à 1 150 340 €.

Les valeurs incorporelles relatives aux missions d'expertise comptable et aux mandats de commissaires aux comptes ont été valorisée par application de coefficients aux honoraires annuels relatifs aux missions récurrentes dont la réalisation est transférée à la société bénéficiaire de l'apport.

Les autres éléments d'actif et de passif sont évaluées à la valeur à laquelle ils sont inscrits dans les comptes arrêtés au 30 Septembre 2016.

Ces comptes ont été audités par le commissaire aux comptes, le Cabinet LDS AUDIT. Ils font l'objet d'une certification sans réserve en date du 23 Février 2017.

Description des apports

Éléments d'actif apportés

L'actif afférent à la Branche d'Activité apportée par la société EXCO CAP AUDIT à la société CONSULTIS AUDIT comprend les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués :

1°) Immobilisations incorporelles

. Clientèle d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés (selon détail annexé au traité de fusion) et le droit au bail des locaux sis à Exincourt (25400), 2 Rue Jules Emile Zingg : 1 116 350,61 €

. Autres immobilisations incorporelles (selon détail annexé au traité de fusion) 6 748,93 €

Total des immobilisations incorporelles : 1 123 099,54 €

2°) Immobilisations corporelles

. Constructions : 1 012,16 €

. Autres immobilisations corporelles (selon détail annexé au traité de fusion) : 13 757,63 €

Total des immobilisations corporelles : 14 769,79 €

3°) Immobilisations financières

. Autres titres immobilisés 15,00 €

. Autres immobilisations financières (dépôts de garantie) 371,00 €

Total des immobilisations financières : 386,00 €

4°) Actif circulant

. Clients et comptes rattachés (selon détail annexé au traité de fusion) 707 190,53

. Fournisseurs 265,29

. Personnel 3 383,23

. Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires 54 591,20

. Autres créances : 27 087,75 €

. Avances et acomptes versés 1 819,58

. Charges constatées d'avance 19 711,90

. Disponibilités 257 706,00 €

Total de l'actif circulant : 1 071 755,45 €

Récapitulation des éléments d'actif

- Immobilisations incorporelles :	1 116 351,00 €
- Immobilisations corporelles :	16 92,00 €
- Immobilisations financières :	386,00 €
- Actif circulant :	1 071 755,45 €
Soit un actif apporté évalué à	2 210 010,78 €

Passif pris en charge

En contrepartie de l'apport des éléments d'actif susvisés, la Société Bénéficiaire prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Apporteuse, le passif suivant afférent à la Branche d'Activité et dont le montant au 30 Septembre 2016 est ci-après indiqué.

La Société Bénéficiaire sera également tenue, et dans les mêmes conditions, à l'exécution de tous engagements de cautions, avals et garanties pris par la Société Apporteuse et se rapportant à la Branche d'Activité et bénéficiera de toutes contre-garanties y afférentes au cas où elle serait appelée à exécuter ces engagements de garantie.

Passif pris en charge (Montant au 30 Septembre 2016)

. Provision pour risques	8 637,00 €
. Provisions pour charges	17 533,33 €
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	114 357,53 €
. Emprunts et dettes financières diverses – Associés :	
* Compte courant Brice TROUILLET	1 107,09 €
* Compte courant Philippe POURCELOT	87 456,92 €
* Compte courant Laure PATA	5,00 €
* Compte courant Joël VIENNET	6,30 €
. Associés intérêts courus	1 901,00 €
. Avances et acomptes reçus	281 270,13 €
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 303,18 €
. Personnel	224 249,13 €
. Organismes sociaux	104 165,52 €
. Etat, Taxes sur le chiffres d'affaires	135 731,20 €
. Autres dettes fiscales et sociales	28 694,67 €
. Autres dettes	46 248,48 €
Total du passif	1 059 666,48 €

Les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment **une branche complète d'activité susceptible d'une exploitation autonome.**

Valeur nette de l'Apport

L'actif apporté étant évalué à un montant de 2 210 010,78 euros et le passif pris en charge s'élevant à 1 059 666,48 euros, il résulte que l'actif net apporté par la société EXCO CAP AUDIT s'établit à un montant de 1 150 344,30 euros au 30 Septembre 2016, arrondi à **1 150 340 euros**.

Rémunération des apports

En contrepartie de l'apport des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité, la Société Bénéficiaire augmentera son capital d'un montant de 1 150 340 euros, pour le porter de 1 000 euros à 1 151 340 euros par création de 115 034 parts sociales au nominal de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront émises au profit de la Société Apporteuse.

Travaux effectués

Mes diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers.

J'ai notamment procédé aux contrôles suivants :

- Je me suis assuré de la réalité des biens dont l'apport est envisagé.
- Je me suis assuré que, en dehors des conditions suspensives mentionnées dans le traité d'apport, rien ne s'oppose à la réalisation de cet apport.
- Je me suis assuré que la méthode relative à l'évaluation des éléments incorporels ne conduit pas à une valeur d'apport supérieure au prix du marché.

Pour les autres éléments d'actifs apportés et de passif pris en charge, je me suis assuré que le cumul de la valeur des éléments apportés à CONSULTIS AUDIT, P2B AUDIT et AXENS est cohérente avec celles inscrites dans les comptes d'EXCO CAP AUDIT au 30 Septembre 2016, diminué le cas échéant de la valeur des éléments d'actif qui sera attribuée dans le cadre de la rectification du capital d'EXCO CAP AUDIT décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 Février 2017.

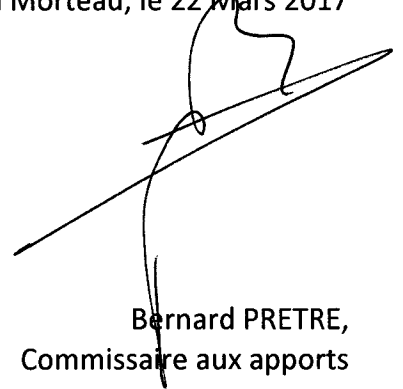
Je me suis assuré qu'aucun évènement intervenu ou probable n'est susceptible de remettre en cause ces évaluations.

Conclusion

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport de branche d'activité projeté, proposé par la société apporteuse soit 1 150 340 €.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur de souscription à l'augmentation de capital corrélative de CONSULTIS AUDIT.

Fait à Morteau, le 22 Mars 2017

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke, positioned over the printed name and title.

Bernard PRETRE,
Commissaire aux apports